

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX

Le Nord de la France :

Trois mois... 13 f.
Six mois... 23
Un an... 44

ANNONCES : 15 centimes la ligne.
RECLAMES : 25 centimes
On traite à forfait.

ROUBAIX, 5 MARS 1870
Quiconque suit d'un regard attentif le mouvement imprimé, depuis l'avènement du Cabinet du 2 janvier, à la marche des affaires administratives, doit être frappé de l'activité déployée pour apporter de sérieuses et promptes améliorations aux divers branches des services publics.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, placée de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Quiconque suit d'un regard attentif le mouvement imprimé, depuis l'avènement du Cabinet du 2 janvier, à la marche des affaires administratives, doit être frappé de l'activité déployée pour apporter de sérieuses et promptes améliorations aux divers branches des services publics. C'est ainsi que l'on peut constater presque chaque jour, la publication dans le Journal officiel de quelque rapport à l'Empereur, se rattachant à l'une des questions de l'actualité politique ou économique et dont l'étude est confiée à une commission spéciale. Il s'agissait naguère, entre autres ces derniers jours, de la décentralisation ; ensuite est venue la question de l'enseignement supérieur ; aujourd'hui c'est M. le ministre des travaux publics qui sollicite du chef de l'Etat la formation d'une commission chargée d'une enquête administrative portant sur l'ensemble des services des travaux publics.

A cette occasion, nous ferons observer que l'initiative ministérielle semble rivaliser de zèle avec l'initiative parlementaire. Le pays ne peut qu'applaudir à cette émulation dont il est appelé à recueillir les premiers fruits. Cambien de fois, à l'occasion des traités de commerce et de nos intérêts manufacturiers, n'a-t-on pas insisté dans la presse et à la tribune sur la nécessité, d'étendre, d'améliorer, de multiplier nos voies de communication, afin de rendre plus facile et moins coûteux le transport des matières premières ! Le moment est venu de donner à l'industrie nationale cette légitime, et malheureusement dénuée nous aussi, trop tardive satisfaction.

Les études auxquelles aurait à se livrer la commission chargée de l'enquête administrative porteraient, dit le rapport, sur l'ensemble des services des travaux publics, à savoir : d'une part, sur les ponts - et - chaussées proprement dits, comprenant les routes impériales, la navigation intérieure et la navigation maritime, le service hydraulique ayant pour objet les améliorations agricoles ; d'autre part, sur la construction et l'exploitation technique et commerciale des chemins de fer.

Signalons également la partie du rapport de M. de Falhouet qui se rattache à l'exploitation des chemins de fer concédés : Sur ce point, fait observer le ministre, les questions sont nombreuses et variées, elles touchent à la fois à la sûreté de la circulation et aux intérêts du commerce de l'agriculture. La commission aurait donc à étudier toutes les mesures qui se rattachent au bien-être et à la sécurité des voyageurs, elle rechercherait les moyens de simplifier les tarifs, d'abaisser les prix de transport tant pour les voyageurs que pour les marchandises, et elle examinerait la question si controversée des tarifs de transit et d'exportation.

Certes, voici de nombreux points que des intérêts non moins nombreux tiennent à voir s'éclaircir et le gouvernement qui cherche la solution de ces questions aura bien mérité du pays ; mais cependant, jusqu'ici, les enquêtes ayant rarement donné tout ce qu'elles avaient promis, il convient, avant d'applaudir à leurs œuvres, d'attendre que les commissions aient réalisé les espérances de l'opinion publique.

Voici les membres qui composent la commission chargée d'examiner les questions relatives aux chemins de fer, canaux, routes et autres voies de communication :
Président : M. le ministre des travaux publics.
Vice-présidents : MM. Béhi, sénateur ; Gressier, sénateur.
Membres : MM. le duc d'Albúfera, député ; Bailly, inspecteur des finances ; de Bourneville, conseiller d'Etat ; Bussong-Billaud, député ; Chagot, député ; Chesnelong, député ; Cochut, publiciste ; Combes, président du conseil général des mines ; Cornudet, président de section au conseil d'Etat ; Dalloz, député ; de Dalmas, député ; Denière, président de la Chambre de commerce de Paris ; Edmond Blanc, conseiller d'Etat ; de Franqueville, conseiller d'Etat, directeur-général des ponts et chaussées et des chemins de fer ; Gayant, président du conseil général des ponts et chaussées ; Haentjens, député ; Hardy de Janvry, conseiller d'Etat ; le comte de Juigné, ancien député ; Lamé-Fleury, ingénieur en chef des mines ; Larrabure, sénateur ; Lepelletier d'Annav, député ; le comte Léopold Le Hon, député, le baron de Mackau, député ; Mariel, inspecteur-général des ponts et chaussées ; Martel, député ; Mége, député ; Mony, député ; de Roussy, directeur-général au ministère des finances ; le comte de Ruolz, inspecteur-général des chemins de fer ; Vernier, conseiller d'Etat ; de Vuillefroy, conseiller d'Etat.

Secrétaires : MM. Chailot, chef de la division des routes et ponts ; Caulet de Longchamps, chef de la division de la navigation ; de Pistoye, chef de la division du service hydraulique ; Langlois de Neuville, chef de la division des études et travaux de chemins de fer ; Gilly, chef de la division d'exploitation des chemins de fer ; Chéysson, ingénieur des ponts et chaussées ; Hanot-Cléry, ingénieur des mines.

A propos de la mesure prise par le gouvernement sur la circulation de la monnaie pontificale en France, on a depuis quelques jours beaucoup parlé et beaucoup écrit. Dans l'intérêt de la vérité, il est bon de résumer en quelques mots les éléments de la question.

Et d'abord, il n'est pas exact, comme on l'a prétendu, que la monnaie des Etats-Pontificaux soit inférieure à la nôtre. Elle est au contraire pleinement conforme aux monnaies émises par la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, pour le poids comme pour le titre, pour la quantité comme pour la qualité du métal.

Mais pourquoi le Souverain-Pontife a-t-il refusé d'entrer dans la convention monétaire passée entre ces quatre nations ? ou plutôt, a-t-il réellement refusé ? Qu'on en juge : On lui disait : Vous n'interviendrez dans notre contrat qu'à la condition de réduire la quantité de votre monnaie divisionnaire aux besoins de vos 700,000 habitants. Or, le consentement du Pape à cette clause, qu'on voulait lui imposer, était tout simplement de sa part une adhésion tacite aux actes de la politique italienne. Cette condition était donc inacceptable et elle fut repoussée.

Mais, tout le monde le sait, le Saint-Père a admis pour ses Etats et applique loyalement et complètement le système monétaire français. Il est regrettable que le ministère n'ait pas cru devoir accéder au désir exprimé à la tribune par M. Magnin, député de la gauche. Cet honorable représentant demandait qu'un délai plus long fut accordé pour retirer de la circulation la monnaie pontificale. Cette proposition, toute démocratique, était inspirée par le désir d'être utile aux petits marchands et à la classe ouvrière. Son adoption ne pouvait en rien compromettre la fortune publique et l'existence de l'Etat.

Il est vrai que le gouvernement s'est donné un certain air de générosité en annonçant qu'il consentirait à prendre l'argent du Pape jusqu'au 30 avril à 9% de perte. Est-ce de sa part une spéculation ? On pourrait le croire, car le Comptoir d'Escompte vient d'afficher qu'il prend cette même monnaie à 5% de perte seulement. Et bien certainement, il veut encore retirer à ce prix un certain profit de son opération, car, on le sait, les institutions de crédit ne sont pas généralement établies pour servir gratuits les intérêts du public.

La vie à bon marché est un dada qui a été bien souvent enfourché par les philanthropes bien intentionnés et les économistes à la recherche du neuf ; mais jusqu'à présent ce dada n'a mené qu'au vaste et stérile pays de l'utopie. Plus on a parlé de la vie à bon marché, plus la vie est devenue chère, non-seulement dans les grands centres de population, mais encore dans les petites villes et même dans les villages. On a même pu constater que, grâce aux chemins de fer qui permettent de faire arriver à la halle de Paris, les denrées alimentaires les plus humbles, des salades, des pommes de terre, des petits pois, produits dans les localités les plus reculées de l'Empire, c'est encore à Paris que l'on trouve à s'approvisionner d'objets de consommation à un prix à peu près raisonnable. Ailleurs, la vie matérielle devient de plus en plus impossible pour les petites bourses.

Un écrivain de la Liberté, M. Ad. Blaise (des Vosges) abode de nouveau

La Necessité de Vouloir.
Paris, vendredi 4 mars.
Encore une commission d'enquête constituée ; on reconnaît que si la lumière ne se fait pas sur toutes les questions, on ne pourra en faire un grief au gouvernement.

Depuis hier, dans quelques réunions politiques, on a beaucoup parlé de l'éventualité d'une prochaine dissolution de la chambre. On assure même qu'il en a été question dans le Conseil des ministres ; cette opinion y aurait été développée ; que les nouvelles des départements sont excellentes ; que les esprits y sont très bien disposés en faveur du ministère ; que si des élections entières libres se faisaient dans de telles conditions, le gouvernement serait assuré de se trouver en face d'une chambre résolue à consolider l'alliance de l'Empire et de la liberté, en un mot que, à quelques exceptions près, il n'y aurait plus dans la Chambre que des députés résolus à soutenir la dynastie.

Ces considérations peuvent avoir un grand poids ; mais je crois pouvoir vous affirmer que, quant à présent, le ministère a décidé de reculer la dissolution à une époque indéterminée.

A la séance du Sénat d'aujourd'hui MM. de Ségur et Boinvilliers ont retiré leur interpellation relative aux troubles de Paris.

Lundi, le Corps législatif s'occupera des affaires algériennes.
Aujourd'hui paraît à la librairie Degorce-Cadot, une nouvelle édition

Plusieurs familles s'entendirent et formèrent un bureau. Celui-ci s'enquit des prix les plus bas, auxquels on pouvait se procurer dans la ville les objets de grande consommation de la meilleure qualité ; muni de ces renseignements, le bureau se mit en rapport avec les marchands du quartier et discuta avec eux les prix réduits auxquels ils consentiraient à livrer leurs denrées aux sociétés.

Ces prix, révisés fréquemment suivant les cours du grand marché régulateur (la Halle par exemple) comprennent naturellement les bénéfices légitimes du marchand, les frais de loyer, de personnel, d'impôts, de déchets (dont l'importance est plus grande qu'on ne le suppose généralement), et, de plus, au profit de la Société, une remise analogue au sou par livre qu'il est malheureusement passé en usage de faire aux cuisinières et aux domestiques.

Quant ces arrangements préliminaires furent pris, le bureau se munit de jetons à son chiffre, exprimant une valeur déterminée, qu'il remit, contre espèces, aux membres de l'association et à toutes les personnes qui en demandèrent, toujours contre or ou argent. C'est avec ces jetons que chacun payait les fournisseurs affiliés, et ceux-ci, à leur tour, furent payés tous les huit jours par la Société, contre la remise des jetons reçus par eux, déduction faite de l'escompte stipulé.

Par ce procédé, les bourgeois de Stuttgart (voir le Journal officiel du 21 février dernier) réalisèrent, depuis plusieurs années, des économies notables sur leurs achats, sans être moins bien servis ; ils décidèrent, en outre, dans leurs réunions trimestrielles, de l'emploi qui sera fait du solde des bénéfices, après paiement de toutes les dépenses (fort légères d'ailleurs) du bureau. En général, on en distribue une partie à titre de dividende, proportionnelle aux achats de chaque famille, et l'autre partie est consacrée à des œuvres de bienfaisance. Quant aux marchands affiliés, ils ne se trouvaient pas mal du système qui leur assure une grande clientèle et de l'argent comptant, sans aucuns risques de mauvaise paie.

Voilà, sauf de légères modifications annoncées plus haut, ce qui se fait en Allemagne, et dont tout le monde est satisfait. — Pourquoi n'en ferait-on pas autant à Paris et dans toutes les grandes villes de France ?

Point n'est besoin, on le voit, d'intervention administrative, de taxe officielle, ni de coercition pénale ; il suffit d'un peu d'initiative, d'un peu d'accord entre les consommateurs, pour renfermer dans de justes limites les profits du commerce. Nous ne conseillons à personne de quitter ses affaires ou de rompre avec ses habitudes mondaines pour se faire marchand ; mais nous recommandons à ceux qui se plaignent de ne pas se borner à la plainte, de se rapprocher et de s'entendre pour s'occuper une heure par semaine et à tour de rôle, de leurs propres intérêts.

— Est-ce trop ? Dans ce cas, ils méritent d'être tondus jusqu'à la peau. C'est eux qui l'auront voulu. — (Ad. Blaise, des Vosges.)

Il y a, dans cette pratique adoptée par les bourgeois allemands, d'excellentes choses, que nous pourrions parfaitement adopter en France ; mais encore faudrait-il le vouloir, et c'est toujours là la pierre d'achoppement à laquelle vien-

nent se heurter tous les prédicateurs de réformes, d'améliorations, de progrès. On sait, chez nous, parler, crier, se plaindre, s'ameuter même, mais on ne sait pas vouloir avec calme et avec suite ; on ne sait pas s'entendre, s'organiser, se réunir dans une même pensée et en poursuivre la réalisation. Qu'il s'agisse de politique générale ou d'intérêts locaux, c'est toujours la même chose, chacun tire de son côté : nulle action commune, nul accord, mais l'insouciance, l'inertie.

D'où il résulte deux grands maux : ou bien les pouvoirs publics sont forts et alors ce sont eux qui prononcent tout à leur guise, et agissent non en délégués mais en maîtres ; ou les pouvoirs publics sont faibles, alors les factions s'en mêlent et tout va à la débandade ; les minorités violentes font la loi aux majorités inertes ; et une anarchie sans foi ni loi prépare de loin, mais avec certitude, le retour d'un despotisme sans contrôle.

C'est ainsi que les choses se passent en France depuis bientôt un siècle ; et il est à craindre qu'elles continuent dans la même routine jusqu'à ce que la France soit devenue selon la triste prévision d'un philosophe contemporain, une simple expression géographique.

ETIENNE MOUTTET.

CORRESPONDANCE PARTICULIERE du Journal de Roubaix.

Paris, vendredi 4 mars.

Encore une commission d'enquête constituée ; on reconnaît que si la lumière ne se fait pas sur toutes les questions, on ne pourra en faire un grief au gouvernement.

Depuis hier, dans quelques réunions politiques, on a beaucoup parlé de l'éventualité d'une prochaine dissolution de la chambre. On assure même qu'il en a été question dans le Conseil des ministres ; cette opinion y aurait été développée ; que les nouvelles des départements sont excellentes ; que les esprits y sont très bien disposés en faveur du ministère ; que si des élections entières libres se faisaient dans de telles conditions, le gouvernement serait assuré de se trouver en face d'une chambre résolue à consolider l'alliance de l'Empire et de la liberté, en un mot que, à quelques exceptions près, il n'y aurait plus dans la Chambre que des députés résolus à soutenir la dynastie.

Ces considérations peuvent avoir un grand poids ; mais je crois pouvoir vous affirmer que, quant à présent, le ministère a décidé de reculer la dissolution à une époque indéterminée.

A la séance du Sénat d'aujourd'hui MM. de Ségur et Boinvilliers ont retiré leur interpellation relative aux troubles de Paris.

Lundi, le Corps législatif s'occupera des affaires algériennes.
Aujourd'hui paraît à la librairie Degorce-Cadot, une nouvelle édition

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 6 MARS 1870.

2

L'étang de Précigny

Par Fern BERTHET.

Qui, oui, sans doute, il est bon... mais comment lui faire parvenir nos plaintes ? Qui se chargerait de plaider notre cause devant lui ? Quel bourgeois de ce canton oserait solliciter pour nous ? Laurent, notre ennemi, a un crédit formidable, tout le pays est sous son influence ; le préfet même du département a, dit-on, peur de lui. D'un autre côté, M. le curé est vieux, infirme, à peine a-t-il la force de remplir les devoirs de son saint ministère, il lui serait impossible de se rendre à Paris ; d'ailleurs, mes amis, le roi ne jouit plus d'autant d'autorité qu'autrefois... Il ne pourrait

rien en notre faveur, à moins de payer de ses deniers la fabrique et de la faire jeter bas.

— Mais alors ! s'écria Mathurin avec véhémence, si personne ne veut venir à notre secours, au secours de nos femmes et de nos enfants, il faudra bien que nous nous aidions nous-mêmes... Pourquoi n'agirions-nous pas contre ce bourgeois impitoyable comme on agissait autrefois contre tant de pauvres nobles qui n'étaient pas le quart aussi méchants ? Ah ! s'il y avait dans cette paroisse des hommes de cœur, nous ne resterions pas si paisibles !

— Oui, oui, il faut aller trouver Laurent, dirent deux ou trois voix, il faut le tuer, il faut brûler sa fabrique... Si nous devons périr, au moins nous serons vengés !

Nicolas fit un geste d'autorité. — Ne pensez pas à cela, braves gens, dit-il avec plus de fermeté qu'il n'en avait montré jusque-là ; ne nourrissez pas de pareilles idées... Ces nombreux ouvriers qui habitent là-bas le Nouveau-Précigny se croiraient obligés de défendre leur maître, et ils seraient inévitablement les plus forts ; ils ne souffriraient pas autant que nous de l'épidémie, car ils sont mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus. Déjà une fois, le contre-maître anglais, M. Smithson, leur a monté la tête parce qu'on l'avait insulté un jour qu'il traversait le village.

Le nom de Smithson causa dans la foule une fermentation que le nom du fabricant lui-même avait pu produire.

— Certainement s'écria l'un des assistants, c'est ce chier d'Anglais qui excite M. Laurent contre nous et qui l'empêche d'avoir pitié de nos maux... Sans cela, les prières de Thérèse, la fille de M. Laurent, cet excellente demoiselle, qui est toujours si pâle, fussent parvenues à fléchir son père ; le vieux Laurent est avare, mais il ne passait pas pour méchant lorsqu'il était l'intendant du comte de Précigny, l'ancien seigneur du village !

— Il n'y a rien à attendre de Laurent, dit une femme vêtue d'noir, avec l'accent d'une profonde haine, il nous viendrait pour quelques écus de plus dans son coffre-fort... Ma fille est morte de la maladie qui nous emportera tous ; eh bien ! puissé-je avant de descendre dans la tombe, le voir pleurer sa fille comme je pleure la mienne, et mourrai contente !

Des signes de désapprobation accueillirent ce souhait d'une âme égarée par la douleur.

— Non, ne parlez païnisi, Guillaume, dit une femme, Me Thérèse est une bonne créature ! El m'a envoyé du blé et un peu de vin quand je n'ai plus pu travailler.

— Elle a fait de semaines des vêtements pour les petits Bernardin ! s'écria un troisième.

— Elle a payé secrètement le fermage des Patures, que l'Anglais Smithson

voulait faire déloger au printemps dernier.

— On ne doit désirer la mort de personne, dit Nicolas à son tour d'un ton austère, et encore moins celle d'une jeune fille qui n'est pas responsable des fautes de son père. Guillaume, vos malheurs n'excusent pas votre indignité vaine... Retirez-le donc, Dieu, sans que vous ayez besoin de provoquer sa vengeance, réserve peut-être à ce père cruel un châtiment terrible !

Un nouveau silence régna dans la foule. Comme il arrive d'ordinaire, l'abattement succédait peu à peu aux transports d'une douleur excessive.

— Ainsi donc, s'écria enfin Mathurin, en levant les yeux au ciel en signe de reproche, tout nous abandonne. Le pauvre, aujourd'hui, ne trouve nulle part ni protection ni appui... Est-ce donc pour cela qu'on a versé tant de sang et qu'on a fait des révolutions ?

— Personne ne s'inquiète de nous, maintenant que nous avons des droits écrits sur le papier, dit Nicolas avec amertume ; autrefois sous l'ancien régime, quand nous avions des maîtres et des seigneurs, nous étions plus heureux... oui, mes amis, continua-t-il en s'animant, si autrefois une population entière de pauvres paysans avait été menacée de destruction comme nous le sommes, des hommes puissants, dans leur propre intérêt, eussent pris en main notre cause, ils eussent fait rendre justice... Mais au temps où nous vivons, chacun pour soi

et Dieu pour les riches !... Si nous ne pouvons nous sauver nous mêmes, on nous laissera périr.

Quelques gémissements répondirent aux regrets impuissants du vieillard. Mathurin seul crut devoir protester contre ces paroles.

— Vous êtes de l'ancien régime, père Nicolas, reprit-il ; vous vous souvenez d'avoir été jardinier au château de Précigny, et vous êtes trop disposé à mal juger du temps où nous vivons... Pourquoi ne trouverions-nous plus d'honnêtes gens pour nous plaindre et nous protéger ?

— C'est que, mon pauvre Mathurin, les honnêtes gens, d'aujourd'hui, aiment le calme et le silence ; ils ne se soucient pas d'affronter les inimitiés redoutables pour un intérêt qui n'est pas le leur... Cependant, je dois l'avouer...

Le vieillard s'arrêta tout à coup et prêta l'oreille ; tous les assistants devinrent attentifs. Dans un chemin creux, qui longeait le cimetière, de l'autre côté d'une haie touffue, une voix fraîche et jeune chantait joyeusement ce couplet si connu de Richard :
Que le vaillant roi Richard
Aille courir les hasards...
Puis le refrain :
Moi, je pense comme Grégoire,
J'aime mieux boire.
Le chant s'interrompit, et on reprit sur un ton grondant :
— Ici, Ravaude... Tout beau, méchant bête ! êtes-vous donc si impatient